



LA COMPAGNIE DU CHERCHEUR D'ARBRES
24 Rue Emile Templier, 94370 Sucy en Brie

☎ 06 69 36 17 63 - Association loi 1901 - SIRET 440 005 403 00041 - APE 9001Z

**Fiche d'inscription
THEATRE / IMPRO
Année 2026 / 2027**

Nom : **Prénom** :

Tél portable : **Mail** :

Adresse (avec code postal et ville) :

Lieu	Jour - Horaire, référence & intervenant	Votre choix (à cocher)	Votre cotisation annuelle
Maison des Assos salle 6	lundi 19h30-22h30 IMPRO 1 (débutants-intermédiaires < 2-3 ans d'exp.) avec Yann KONIGSBERG	☐	■ Total de 600 € (dont 10 € d'adhésion compris) pour 3h00 hebdo (hors vacances scolaires) de septembre à juin sauf pour les formations plus denses qui s'arrêtent avant. ■ Totalité à régler dès le départ (même pour le versement de plusieurs chèques - dépôts en différé de notre côté) ■ Réduction (cf. ci-après)
Centre des corneilles salle 102	mardi 20h-23h IMPRO 2 (> 2-3 ans d'exp.) avec Yann KONIGSBERG	☐	
Centre des corneilles salle 102	jeudi 20h-23h THEATRE 1 (débutants jusqu'à 2 ans d'exp.) avec Djamel SAIBI	☐	
Centre des corneilles salle Poly rez-de-c.	lundi 20h-23h THEATRE 2 (entre 2 et 5 ans d'exp.) avec Djamel SAIBI	☐	
Théâtre d'Arsonval	jeudi 20h-23h THEATRE 3 (> 5 ans d'exp., sous entretien sélectif) avec Régis MOULU	☐	

Chèque(s) à rédiger à l'ordre de "La Compagnie du Chercheur d'Arbres" - merci !

Remarques importantes :

- Une année commencée est une année engagée pour tous : donc, pas de remboursement possible puisque nous aussi, de notre côté, nous nous engageons annuellement auprès de nos intervenants et fournisseurs. Une séance d'essai vous permet d'apprécier et d'avoir le temps d'y réfléchir en amont, **inscription au début de la 2^{ème} présence obligatoirement**, l'activation de notre assurance, de plus, le nécessitant.
- Quand l'adhérent choisit la facilité de paiement (3 chèques de chacun 200 €), ils sont tous à donner à l'inscription ; de notre côté, ils seront déposés ainsi : le 1^{er} dès l'inscription, le 2^{ème} le mois qui suit et le 3^{ème} sur le mois d'encore après (pour un autre échancier ou un autre fractionnement, nous contacter).
- Des réductions (NON CUMULABLES - la plus avantageuse vous sera appliquée) sont prévues :
 - 45€ pour les personnes en situation précaire, deux personnes d'un même foyer fiscal (couple, fratrie - réduction de 45 € pour chacun), les souscripteurs du "Passport Écriture" (réduc. côté théâtre seulement), une même personne qui suit 2 ateliers énoncés sur cette feuille (pour ce cas, 45 € sur chaque inscription, ce qui fait 1110 €, ce qui peut ouvrir sur 6 chèques) ; le montant à régler devient 555 € (si 3 chèques, à remettre ensemble : ils sont chacun de 185 € - mêmes dates de dépôts que le cas général). Activable seulement si une photocopie d'un justificatif récent est donnée en même temps que l'inscription.
 - prorata pour les arrivées en cours d'année (attention le 1^{er} cours est un essai – qui n'est pas facturé en cas d'arrêt à son issue – mais non une gratuité pour autant : il est donc compté dans le prorata) ; activable à partir de début décembre seulement.
- Pour les ateliers en présentiel, par ce formulaire l'adhérent s'engage à **respecter strictement les règles sanitaires COVID en vigueur à l'instant donné, selon nos lieux conventionnés (salles et scènes) (notamment le fait de ne pas venir en cas de fièvre)**, conformément à ce que l'intervenant/l'association lui stipulera, l'intérêt étant collectif et sanitaire, ce qui sera plus apaisant pour tous. Dans le souci de préserver et les heures de cours et le suivi de la formation, l'adhérent **est averti et doit s'adapter au fait que l'association peut décider de basculer ses cours en visioconférence en cas de confinement et/ou de salles inaccessibles sur tout ou partie des horaires initiaux**, voire d'annuler ou différer malheureusement la présentation des spectacles de fin de saison, cette possibilité qui usuellement est offerte.
- Penser svp à prévenir l'intervenant de vos possibles absences ou retards, d'ailleurs en cas de participation à un spectacle, tout participant qui ne signalerait pas une absence sur 2 séances consécutives peut être retiré de la distribution par l'intervenant.
- Par votre signature, vous acceptez que votre image (photos de spectacle, portrait individuel des programmes) puisse être le cas échéant utilisée pour illustrer nos communications et êtes conscient de vos limites médicales/physiques éventuelles qui vous feraient transposer ou ne pas répondre aux sollicitations corporelles et respiratoires de votre intervenant.
- La photocopie de ce document rempli peut vous être donnée sur simple demande, ou même une attestation d'inscription pour votre employeur/comité d'entreprise (la demander lors de votre entrée dans le Cie).

➔ **Date et signature de l'adhérent obligatoires :**

Cadre pour la comptabilité - Pour un paiement HelloAsso, noter la date du virement
Régulé par chèque 1 n°
(chèque 2 n°)
(chèque 3 n°)
de la banque.....

Document à remplir, à signer et à renvoyer à la Cie (cf. adresse en haut) avec votre paiement **avant ou AU DÉBUT** de votre deuxième séance... **Merci !**

Avez-vous bien signé et daté
votre feuille ! Oubli fréquent !
Sinon inscription non valable !